

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 14 avril 2022

Présents : cf. liste annexeSecrétaire de séance : Patrice DOUARREDate de la convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2022Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°3

BUDGET PRIMITIF 2022 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Sur proposition du Président, les résultats de l'exercice 2021 sont affectés par le conseil communautaire après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Monsieur le Président propose les affectations suivantes :

	SOLDE DES RAR 2021	BESOIN DE FINANCEMENT	Affectation des résultats 2022				
			sens	001	sens	002	1068
<u>CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ</u>							
Budget Principal	- 334 204,46 €	- 474 857,58 €	D	140 653,12 €	R	2 465 404,22 €	474 857,58 €
BA Atelier Relais			R	133 162,67 €	R	20 612,13 €	
BA Gîtes d'ent	- 100 667,20 €	- 374 429,69 €	D	273 762,49 €	R	50 383,28 €	
BA Zones d'Activités Les Barthes			D	96 957,60 €	R		3 496,10 €
BA Zones d'Activités Marat			R	70 562,44 €	D	150 525,93 €	
BA Activités com	- 246 457,00 €	- 388 698,20 €	D	142 241,20 €	R		222 174,57 €
BA SPANC			R	726,26 €	R	23 736,29 €	
BA Lotissement route de Beurières			D	95 802,19 €	D	95 714,73 €	
BA Ordures Ménagères	- 183 574,13 €	- 125 923,42 €	R	57 650,71 €	R	1 663 172,82 €	125 923,42 €
<u>CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ</u>							
Budget Principal	- 1 999,23 €	0,00 €	R	13 935,49 €	R	10 226,97 €	
EHPAD							

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les affectations de résultats proposées ci-dessus.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER